

Procès-verbal n°11 de la Commission Foot Animation

Réunion du :	Vendredi 26 novembre 2021
À :	10 heures DGL
Présidence :	M. Didier CASANADA
Présents :	Mmes Fatiha BADAoui, Nadine GRÉCO, Mrs Sauveur ROMAGNOLE, Daniel OLIVET, Jean Pierre RIEU
Absents excusés :	Mrs Nicolas FAGEON, Denis LASGOUTE

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toute correspondance envers les commissions doit se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.

Approbation des Procès-Verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 10 de la réunion du 19/11/2021.

Point sur les derniers documents (protocoles et PV) « RETOUR AU FOOT »

RAPPEL

La commission informe tous les acteurs des compétitions (joueurs, arbitres, délégués, dirigeants, présidents, éducateurs, etc...), avec ou sans passage aux vestiaires, que les derniers documents relatifs au « retour au foot » COVID-19, sont disponibles sur les sites de la Fédération Française de Football, Ligue de Football d'Occitanie et District Gard Lozère, et à ce titre, les invitent à en prendre connaissance.

Elle rappelle aussi que tous les documents, déterminent les grands principes liés aux précautions sanitaires, sans toutefois se substituer à toutes les réglementations Gouvernementales qui s'imposent.

RÈGLES DE PARTICIPATION (COVID-19)

[Consulter le PV N° 1 du 1^{er} Septembre](#)

RAPPEL

Règles à observer en cas de Virus circulant dans un club :

A partir de 4 nouveaux joueurs ou joueuses isolés sur 7 jours glissants, le virus est circulant dans le club.

L'ARS sera informée et prendra les décisions sur les mesures à prendre pour l'ensemble des joueurs et du staff.

Il appartient à chaque club de réaliser le suivi et la comptabilisation des cas positifs amenant à déterminer si le virus est circulant dans le club.

Saisine de la commission d'organisation et forfaits :



La commission d'organisation en charge de la compétition concernée est chargée de se positionner sur les reports de match selon les circonstances ci-après, après avis des instances médicales.

Dans l'hypothèse du virus circulant dans un club, le référent Covid du club doit :

- Alerter immédiatement la Ligue ou le District par courriel (en fonction du niveau où évolue l'équipe)
- Fournir l'attestation ARS sur la situation.

Le report ne peut être envisagé que si l'une des deux conditions ci-dessous est avérée :

- A partir de 4 nouveaux cas positifs de joueuses/ joueurs sur 7 jours glissants,

➤ (en Championnat Futsal, à partir de 3 cas positifs)

- L'ARS impose un isolement de l'équipe pour 7 jours.

Après étude des documents fournis, la Commission d'organisation peut décider de reporter le ou les matchs de l'équipe concernée durant la période pendant laquelle le virus est circulant dans le groupe. Précision : la notion de groupe s'entend par les licenciés concernés par une rencontre officielle donnée. Il n'est pas étendu à l'ensemble des licenciés d'un club.

Annexe 1 : Gestion des signes du Covid-19 au sein du groupe

Situation d'isolement des personnes :

Tout membre du groupe sportif qui développe des symptômes indiquant une infection potentielle à la Covid-19 (*fièvre ou sensation de fièvre, toux, maux de tête, courbatures, fatigue inhabituelle, perte brutale de l'odorat, disparition totale du goût, mal de gorge, éruptions cutanées, diarrhée, difficultés respiratoires*) doit être isolé du reste du groupe et réaliser immédiatement un test CORONAVIRUS SARS-CoV-2 par RT-PCR nasopharyngé ou un test antigénique (TAG) suivi d'une confirmation par test RT-PCR en cas de résultat positif.

Cas des joueuses ou joueurs :

1. Si le résultat de ce test est **négatif** :

Ce joueur peut sortir de l'isolement après avis médical.

2. Si le résultat de ce test est **positif** :

L'isolement est obligatoire. La priorité demeure l'isolement sans délai des cas, dans cette hypothèse :

- Si le joueur est symptomatique à la suite d'une contamination par le virus sauvage (SARS-CoV2) ou ses variants. La durée d'isolement des cas confirmés ou probables de SARS-CoV2 est harmonisée. L'isolement des cas confirmés ou probables symptomatiques est de **10 jours pleins** à partir de la date de début des symptômes avec absence de fièvre au 10ème jour (si le cas reste fébrile, l'isolement doit être maintenu pendant 48h après la disparition de cette fièvre).
- Si le joueur est asymptomatique, l'isolement est compté à partir du jour du premier prélèvement positif (test antigénique ou RT-PCR de 1ère intention) pour **une durée de 10 jours pleins** également. En cas de survenue de symptômes évocateurs de la Covid-19

La période d'isolement devra être rallongée de 10 jours à partir de la date d'apparition des symptômes. Dans ce cas, s'il y a encore de la fièvre au 7ème jour, l'isolement est maintenu jusqu'à 48h après la fin de la fièvre.

Le test RT PCR ou antigénique n'est pas nécessaire en sortie d'isolement à J11.

A la sortie de l'isolement, au 11ème jour, la reprise de l'entraînement individuel peut commencer de façon progressive. La fin de l'isolement doit s'accompagner du port rigoureux du masque chirurgical ou grand public de



filtration supérieure à 90% et du strict respect des mesures barrières et de la distanciation physique durant les 7 jours suivant la levée de l'isolement. Ceci implique une reprise avec une distanciation sur le terrain et en dehors du terrain. Un bilan cardiaque ou tout autre bilan nécessaire est préconisé en fonction de la symptomatologie et de l'avis du médecin traitant. Selon les recommandations du club, des cardiologues du sport, la reprise de la compétition ne peut avoir lieu avant le 8ème jour après la fin de la fièvre. La reprise collective (entraînement ou match) se fait donc au mieux au 18ème jour.

La découverte de la positivité d'un joueur impose l'isolement de celui-ci ainsi qu'une surveillance clinique accrue de tous les membres du groupe élargi. Des tests RT-PCR doivent être réalisés au minimum à J7 chez les cas-contacts non vaccinés ou en cas de symptômes. Pour les vaccinés, un test PCR est à réaliser seulement s'il y a des symptômes, aucun test n'est prévu à J7.

En l'absence de symptôme, **les personnes vaccinées sont considérées comme contact à risque de transmission négligeable : la réalisation d'un test diagnostique et l'isolement ne sont donc pas requis pour les personnes vaccinées cas contact.**

Championnat U12/U13 - Saison 2021/2022

Calendrier phase Inter-District U12/U13 : [Les Matches seront programmés le samedi Après-Midi à 15h00](#)

16-23-30 Janvier 2022 // 13 Février 2022 // 13-20 Mars 2022 // 3-10 Avril 2022 // 22 Mai 2022.

[La F.M.I sera utilisée lors des rencontres Inter-District en Phase 2](#)

Les clubs qui veulent engager des équipes en U12/U13 (D3) pour la Phase 2 peuvent le faire par mail à la commission. (date limite le Vendredi 10 Décembre)

Dates Phase 2 District :

15-22-29 Janvier / 5 Février / 12-19-26 Mars / 9 Avril / 14-21 Mai

Pitch : 1er Tour : 8 Janvier / 2em Tour 12 Février – **Finale départementale** : Samedi 2 Avril

[Vous pouvez consulter le règlement des championnats U12/U13 :](#)

Règlements généraux du District : Annexe 19

[Courriers reçus / rencontres reprogrammées :](#)

- **Calvisson** : Réponse Faite par Téléphone
- **3 Moulins** : Demande de jouer en D2 Phase 2.
- **Aec St Gilles** : Demande de Jouer en U12 Phase 2.
- **Cendras** : Cas Covid - **Rencontre du 27 Novembre Cendras / Rousson 2 D3 Poule A (Club Prévenu) [reporté au 4 Décembre](#)**
- **Aimargues** : **Report Match du 24 Novembre (intempérie) Aimargues / Bernis Uchaud D3 Poule D [reporté au 1 Décembre.](#)**

Accord des 2 clubs

- **Manduel** : CAS Covid - **Manduel / Vallabregues D2 Poule B du 27 Novembre [reporté au 4 Décembre](#) (Club Prévenu)
[Vers / Manduel D3 Poule B du 27 Novembre reporté au 4 Décembre](#) (Club Prévenu)**
- **Us Peyrolaise** : Cas Covid - **St Paulet St Julien / Laudun du 27 Novembre [reporté au 11 Décembre](#) sauf si une entente pour jouer un Mercredi après-midi**

FORFAIT :

D3 Poule E St Jean du Pin 2/ La Calmette : FORFAIT de La Calmette.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES



- **U12 U13 D3 POULE E du 13.11.21**

LA GRAND COMBE / LA CALMETTE

Non envoi de la feuille de match

Application article 72 et 53 des Règlements Généraux du District. Match perdu par pénalité à LA GD COMBE, moins 1 point.

Amende de 30 euros.

- **U12 U13 D3 POULE D du 09.10.21**

VESTRIC US / LANGLADE FC

Non envoi de la feuille de match

Application article 72 et 53 des Règlements Généraux du District. Match perdu par pénalité à VESTRIC US, moins 1 point.

Amende de 30 euros.

- **U12 U13 D3 POULE E du 16.10.21**

LANGLADE / CALVISSON

Non envoi de la feuille de match

Application article 72 et 53 des Règlements Généraux du District. Match perdu par pénalité à LANGLADE, moins 1 point.

Amende de 30 euros.

RETOUR CSR

Match du 09/10/21 D2 Poule B

Lasallien 2 / Pissevin 6

Championnat U12 - Saison 2021/2022

Dates Inter-District U12

16-23-30 Janvier – 13 Février – 13-20 Mars -3-10 Avril – 22 Mai : **Les Matches se joueront le samedi AM 15h00**

La tablette sera utilisée lors des rencontres Inter-District en Phase 2

**LES CLUBS QUI VEULENT S'ENGAGER POUR LA PHASE 2 PEUVENT LE FAIRE PAR MAIL AUPRES DE LA COMMISSION
REPRISE DE LA PHASE 2 15 JANVIER (DATE LIMITE 10 DECEMBRE)**

Dates Phase 2 District:

Les dates seront établies en fonction des équipes engagées

Vous pouvez consulter le règlement des championnats U12 :

Règlements généraux du District : Annexe 21

Courriers reçus / rencontres reprogrammées :

- **N.Castanet** : Rencontre du 20 Novembre : S Levant / N Castanet Poule E : FORFAIT de Castanet
N Castanet Poule E : Forfait du 9/10-13/11-20/11 : **FORFAIT Général**
- **Aec St Gilles** : U12 en Phase 2
- **Aubord** : Rencontre du 27 Novembre U12 Poule C Aubord / Chemin Bas (Cas Covid) Club Prévenu. Reportée date ultérieure.
- **Vergeze** : Cas Covid - Rencontre du 27 Novembre U12 Poule C Efc Beaucairois / Ent Vergeze-Codognan . Reportée date ultérieure. (Entente entre les 2 clubs)



REPORT

U12 D1 Poule E

Vauvert / Soleil levant du 27.11.21 est reporté au 04.12.21 (arrêté municipal sur Vauvert)

Foot Animation Saison 2021/2022 - Courriers reçus

EFC Beaucaire : Horaires des Plateaux le Samedi le Matin : **9h30** L'Après-Midi : **13h30**

Nimes Ol : U10 et U10/U11 Plateaux à **14H00** le Samedi Après-Midi

Courriers reçus / Plateaux reprogrammés :

- Vergeze Lu et Noté
- Aec St Gilles U10/U11 Prochaine Rotation Lu et Noté
- Caissargues U8/U9 Lu et Noté Prochaine Rotation
- Lasallien : U10/U11 Cas Covid - **PL 33 (Manduel-Chemin Bas) Prévenu/ PL 40 (Gazelec-Academis Prévenu). Les 2 Plateaux reporté au 4 Décembre.**
- Regordane U8/U9 Elite. Lu et Noté.
- Regordane U10/U11 Nécessaire Fait
- Esp St Gillois U8/U9. Lu et Noté.
- Vezénobres U10 PI 9. U8 U9 PI 19 (cas covid). Lu et Noté.
- Langlade U8/U9 Elite. Lu et Noté.
- Calvisson U6/U7. Lu et Noté.
- Generac U8/U9. Lu et Noté.
- Vauvert U8. Lu et Noté.
- Efc Beaucaire U8/U9 Elite Noté PI 2 du 27 Novembre à 13h30
- Efc Beaucaire U8. Lu et Noté.
- Efc Beaucaire U10/U11 Elite R3. Lu et Noté.
- Vezénobres : Cas Covid en U10/U11 et U10 – U6/U7 :
 1. **U10/U11 Reporté au 4 Décembre : Le Vigan Prévenu**
 2. **U10 Reporté au 11 Décembre : Poulx et Soccer prévenu**
 3. **U6/U7 Reporté au 4 Décembre : Bagard – St Christol – As Cevennes**
- Mas de Mingue U8/U9 Lu et Noté
- Val de Ceze U10 Cas Covid PI 2 Elite (Nimes Ol et St Privat) Prévenu Reporté au 11 Décembre
- Le Grau du Roi : U10/U11 Cas Covid PI 25 (Vergeze et Generac) Prévenu Reporté au 11 Décembre
- Tréflès U8/U9 Lu et Noté Ok Rotation 3
- St Laurent des Arbres : U10 Cas Covid PI 6 (Bagnols Pont 1 et 2) Prévenu Reporté au 11 Décembre
- Manduel U6/U7 PI 24 Cas Covid (Beaucaire/jonq et Bellegarde) Prévenu Reporté au 4 Décembre

- Manduel : U8/U9 PI 8 Cas Covid (Beaucaire/Jonq) Prévenu Reporté au 15 Janvier 2022
- Manduel : U10/U11 Cas Covid PI 22 (Generac et Milhaud) Prévenu Reporté au 4 Décembre
- Manduel : Cas Covid PI 33 à Lasallien Reporté au 11 Décembre (Cas Covid à Lasallien)
- Vallabregues : Suite à des circonstances extra sportives les plateaux ci joint sont annulés
 1. U6/U7 PI 23 Prévu à Fourques – Redessan – Beaucaire/Jonquieres : Reporté au 4 Décembre
 2. U8/U9 PI 5 Prévu à Vallabregues – Aramon – Aca Univers : Reporté au 15 Janvier
 3. U10/U11 32 Prévu à Vallabregues – Rodilhan – Efc Beaucaire : Reporté au 4 Décembre
- Tavel PI 16 en U8/U9 Accord. Lu et Noté.

Vous pouvez consulter le règlement des plateaux football animation :
Règlements généraux du District : Annexe 23

ATTENTION LORS DE VOS ENVOIS DES FEUILLES DE PLATEAUX (TRES MAUVAISE QUALITE AVEC TELEPHONE PORTABLE)
VAUT MIEUX LES SCANNER POUR FACILITER LA LECTURE EN COMMISSION

Les Mails envoyés à la commission doivent obligatoirement passer par la boîte officielle des clubs avec N° de téléphone si besoin du contact.

Féminines Foot Animation - Saison 2021/2022

Rencontre 100% Féminin du Samedi 11 Décembre à Alès.

Pour les clubs qui veulent y participer : Envoyez la liste de vos joueuses ainsi que leur catégorie au District, afin que les commissions « Féminine et foot animation » puissent établir la liste des joueuses pour préparer les plateaux.

Rassemblement féminines U6 à U11 le 11 Décembre sur les installations d'Ales
Rendez-vous 13h30. Goûters offerts par le District

POUR FACILITER LA PRATIQUE DU FOOT FEMININ LA COMMISSION AUTORISE SUR SES PLATEAUX U10/U11 : 3 JOUEUSES U12

A. Samedi 8 Janvier : Plateau PITCH sur les installations de MARGUERITTES à partir de 13h30.

6 Equipes : N. Métropole/ Quissac / Ales / Ent. Rochefort / Marguerittes / Chemin Bas

Tirage au sort sur place : 4 équipes qualifiées pour la finale départementale à Vauvert.
 (2 Plateaux de 3 équipes, jonglerie + matchs)



B. Samedi 12 Février : Plateau Coupe GARDOISE sur les installations de MARGUERITTES à partir de 13h30.

6 Equipes : N. Métropole / Quissac / Ales / Ent. Rochefort / Marguerittes / Chemin Bas

Tirage au sort sur place : 2 équipes qualifiées pour la finale.

(2 Plateaux de 3 équipes, matchs et tirs au but si besoin (5 tirs))

En collaboration avec la Commission Féminines du District

Courrier reçu :

- Chemin Bas FORFAIT Général en U12/U13 Féminine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président,

Didier CASANADA

Le Secrétaire de Séance,

Nadine GRECO

